

VIDE-GRENIERS
À Plouzané
Salle Trémaïdic intérieur
DIMANCHE 26 avril 2026
DE 9H00 À 16H00

ORGANISE PAR LE DOJO DE PLOUZANE

ENTREE : ADULTES 1,5 € / ENFANTS DE -12ANS GRATUIT

RENSEIGNEMENTS : AU 06.73.52.09.35 ou 06.13.17.12.78

OU animationjudoplouzane@gmail.com

X.....

BULLETIN D'INSCRIPTION

RESERVATION : 6€ LA TABLE (1.84m) / 2€ L'EMPLACEMENT PORTANT

Nom : Prénom : Tél :

Né(e) le Département : Ville :

Adresse :

N° Pièce d'identité (CI/PC)

Délivrée le : Par :

Mail :

DECLARE SUR L'HONNEUR (RAYER LA CASE INUTILE)

<u>PERSONNE PHYSIQUE</u>	<u>PERSONNE MORALE</u>
<ul style="list-style-type: none"> • De ne pas être commerçant(e) • De ne vendre que des objets personnels ou usagés <p style="text-align: center;"><small>(Article L 310-2 du code du commerce)</small></p> <ul style="list-style-type: none"> • De non participation à 2 autres opérations de même nature au cours de l'année civile. <p style="text-align: center;"><small>(Article R 321-9 du code pénal)</small></p>	<p><u>Société</u> :</p> <p><u>Adresse</u> :</p> <p><u>N° du RC</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être soumis à <p style="text-align: center;"><small>(Article L 310-2 du code du commerce)</small></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir un registre d'inventaire <p style="text-align: center;">prescrit pour les objets mobiliers usagés</p> <p style="text-align: center;"><small>(Article 321-7 du code pénal)</small></p>

Je réserve table(s) x 6€ = et emplacement(s) de portant(s) (non fourni) x 2 € = soit un total de €

(CHEQUE DE RESERVATION OBLIGATOIRE À L'ORDRE DU DOJO DE PLOUZANE)
À adresser à DOJO PLOUZANE - 22, RUE DE KERAMAZE - 29280 PLOUZANE

Fait à Le Signature

Madame, Monsieur,

Le vide-greniers du Club de judo de Plouzané aura lieu le :

Dimanche 26 avril 2026, salle de Tremaïdic.

Pour réserver un emplacement, il vous faudra nous faire parvenir votre inscription au dos de cette page, accompagnée du règlement par chèque, libellé à l'ordre du Dojo de Plouzané. Nous ne prendrons en compte que les inscriptions accompagnées du règlement.

Vous trouverez ci-dessous le règlement détaillé de la manifestation.

Nous vous rappelons :

- Que les tables et chaises sont fournies pour les expositions à l'intérieur de la salle (portants non fournis).
- Que toute réservation non annulée avant le 19/04/2026 minuit, est due.

Bien sportivement, le Dojo de Plouzané

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

Pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions et la bonne humeur, un règlement a été défini. Le non-respect de ce règlement entraînera l'expulsion immédiate du contrevenant. Cette foire est ouverte à tous, particuliers, associations et professionnels.

- 1- L'accueil des exposants se fera de 7h30 à 09h00. Passé 09 heures, le comité d'organisation se réserve le droit d'attribuer l'emplacement non occupé à une autre personne, sans que l'exposant absent ne puisse prétendre à un remboursement ou dédommagement. Ce point de règlement permet au public dont l'ouverture a lieu à 09h00, de ne pas être gêné pour circuler dans les allées.
- 2- L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
- 3- Toute réservation non annulée avant le 19/04/2026 est due, le chèque sera donc encaissé.
- 4- Pour des raisons de sécurité, aucun déballage dépassant l'alignement des tables d'exposition côté public ne sera toléré.
- 5- Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant 16h00.
- 6- Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont exposés sous sa responsabilité. Ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet de demande d'indemnisation en cas de vol, casse ou préjudice.
- 7- L'organisation se réserve l'exclusivité de la vente de restauration, de boissons et de friandises.
- 8- Les tables et chaises mises à disposition des exposants sont sous leur responsabilité, tout dégât sera facturé.
- 9- La manifestation se déroule dans un espace non-fumeur.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un excellent vide-greniers.